

## CONVOCATIONS

---

### ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

#### BIOWIND GROUP

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 566.021,10 Euros.  
Siège social : 11, rue Quentin Bauchart, 75008 Paris.  
434 536 553 R.C.S. Paris

#### **Avis d'ajournement au 26 novembre 2012 de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire initialement convoquée au 31 octobre 2012**

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont informés que le Conseil d'administration a décidé :

- d'ajourner la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, initialement convoquée pour le Mercredi 31 octobre 2012 à 14 heures au siège social de la Société par un avis de réunion valant avis de convocation n°1205830 paru au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires numéro 115 du 24 septembre 2012,
  - et de reporter la tenue de cette Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire au lundi 26 novembre 2012 à 14 heures au siège social de la société. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire et le texte des résolutions indiqués dans le premier avis de réunion valant convocation (référencé ci-dessus) demeurent inchangés. Ces informations sont mis en ligne sur le site internet de la société.
- Cet ajournement a été décidé en raison de difficultés techniques liées à l'expédition des courriers de convocation à adresser aux actionnaires inscrits à titre nominatif.
- 

Les actionnaires ont le droit d'assister à l'assemblée générale sur simple justification de leur identité dès lors que leurs titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour leur compte au troisième jour ouvré précédent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Toutefois, la société prendra en considération, tous les transferts de propriété des titres qui pourront intervenir pendant ce délai de trois jours, pour autant que lesdits transferts lui soient notifiés au plus tard la veille de l'assemblée, à 15 heures, Heure de Paris.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent :

- soit remettre une procuration à un autre actionnaire ou à leur conjoint ou partenaire pacé
- soit adresser à la Société une procuration sans indication de mandataire ;
- soit utiliser et faire parvenir à la Société un formulaire de vote par correspondance.

Les actionnaires peuvent consulter au siège social les documents destinés à être présentés à l'assemblée conformément aux articles L.225-115 et R.225-83 du Code de commerce.

Des formules de pouvoirs sont à la disposition des actionnaires au siège social. Les actionnaires qui désirent voter par correspondance peuvent se procurer au siège social le formulaire de vote et ses annexes. La demande doit être effectuée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Elle doit parvenir à la société six jours au moins avant la date prévue de l'assemblée.

Tout actionnaire peut également participer aux assemblées générales par visioconférence.

Pour être pris en compte, le formulaire de vote par correspondance complété et signé doit être parvenu au siège social trois jours au moins avant la date de l'assemblée.

Les actionnaires ont la faculté de poser des questions écrites adressées au Conseil d'administration et auxquelles il sera répondu lors de l'assemblée, dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la société, et qui pourront être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au siège de la société ou à l'adresse électronique suivante : "invest@biowindgroup.com" au plus tard le quatrième jour ouvré précédent l'assemblée générale.

Sauf instruction contraire, les procurations et les votes par correspondance reçus pour la première assemblée restent valables pour toute assemblée ultérieure, sur convocation portant sur le même ordre du jour.

Le Conseil d'administration  
*Monsieur Valéry BONNET, président du Conseil d'administration*

**1206271**